

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION À
Madame Claudine GUILLOU, Vice-présidente**

A2025-04-021

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération

- Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-2, L 5211-10, L 5211-9, L 2122-18, L 2122-22 et L 2122-23, autorisant le Président à déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents(e) et aux conseillers(e) délégués, membres du bureau exécutif,
- Vu la délibération n°2020-07-230 en date du 16 juillet 2020 portant élection du Président,
- Vu la délibération n°2020-07-231 en date du 16 juillet 2020 portant élection des Vice-présidents(e) et autres membres du bureau exécutif de l'agglomération,
- Vu le procès-verbal d'élection du Président, des vice-présidents et des membres du bureau en date du 16 juillet 2020,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'accorder un certain nombre de délégations pour la bonne administration de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

ARRÊTE

Article 1er :

Sous ma responsabilité et ma surveillance, en mon absence ou en cas d'empêchement, la signature générale de tous les documents et actes, relatifs à la gestion administrative et financière de Guingamp-Paimpol Agglomération, est déléguée à Madame Claudine GUILLOU, Vice-présidente, du 14 au 21 avril 2025

Article 2 :

La signature par Madame Claudine GUILLOU devra être précédée de la formule indicative suivante :
« *par délégation du Président* ».

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des services et Monsieur le Trésorier Principal de Guingamp, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera transmise au destinataire du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

A Guingamp, le 11 avril 2025

**Le Président,
Vincent LE MEAUX**

